



COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DE L'ONTARIO

Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges

N° de cas de la CRTO : **1956-17-VO**
Scrutin – dernière offre

Conseil des employeurs des collèges, requérant c. **Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario**, intimé

DATE DE LA DEMANDE : 6 novembre 2017

AVIS DE SCRUTIN

Le Conseil des employeurs des collèges (l'« employeur ») a demandé à la Commission de tenir un scrutin auprès de l'unité du corps enseignant qui comprend les employés à plein temps et les employés à charge partielle, sur l'acceptation ou le rejet de sa plus récente offre, datée du 6 novembre 2017, que le syndicat a reçue.

La *Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges* prévoit qu'avant ou après le début d'une grève ou d'un lock-out, l'employeur des employés dans l'unité de négociation concernée peut demander à la commission la tenue d'un scrutin auprès des employés sur l'acceptation ou le rejet de la plus récente offre que le syndicat a reçue en ce qui concerne les questions qui demeurent en litige entre les parties à la convention collective.

Une copie de la plus récente offre de l'employeur, datée du 6 novembre 2017, est consultable sur le site Web de l'employeur et le site Web de chaque collège. Elle est également affichée à :
http://www.olrb.gov.on.ca/french/ACAD_ManagementOffer_20171106_FR.pdf

Les votants ont le droit de voter sans contrainte, ingérence et coercition. Le directeur du scrutin de la Commission supervisera le scrutin.

Le scrutin est un SCRUTIN SECRET et votre vote est strictement confidentiel.

MÉTHODE DE VOTE SUR LA PLUS RÉCENTE OFFRE

Le scrutin se déroulera EN LIGNE ou par TÉLÉPHONE.

HABILETÉ À VOTER

Les personnes habiles à voter sont celles qui sont comprises dans l'unité du corps enseignant comprenant les employés à temps plein et les employés à charge partielle.

DATE DU SCRUTIN

La période de vote commencera à **9 h 00 du matin (heure de l'Est), le mardi 14 novembre 2017, et se terminera à 10 h 00 du matin (heure de l'Est), le jeudi 16 novembre 2017.**

- Pour voter en ligne, allez sur le site www.olrb-crto.isivote.com et suivez les instructions.
- Pour voter par téléphone, composez le numéro de téléphone gratuit 1 888 359-2309 (en français) ou 1 888-359-2308 (en anglais), et suivez les instructions.

INSTRUCTIONS POUR VOTER

Les personnes habiles à voter recevront un courriel, le lundi 13 novembre 2017, à l'adresse de courriel de leur collègue, qui leur expliquera comment voter et leur fournira leur numéro d'identification personnel (NIP).

Vous devez avoir un NIP pour voter.

Si vous pensez que vous êtes habile à voter et que vous n'avez pas reçu de courriel le 13 novembre 2017 vous expliquant comment voter et vous fournissant votre numéro d'identification personnel (NIP), vous pouvez appeler l'INFO-CENTRE DES VOTANTS au numéro gratuit 1 888 281-8683 (8 h – 20 h HE).

Si vous perdez ou ne retrouvez pas votre NIP, appelez l'INFO-CENTRE DES VOTANTS au numéro gratuit 1 888 281-8683 (8 h – 20 h HE).

Un courriel de rappel sera envoyé, le deuxième jour du scrutin, aux personnes habiles à voter qui n'ont pas encore voté.

Le NIP qui sera fourni est strictement personnel et ne doit être communiqué à personne.

QUESTION SUR LE BULLETIN DE VOTE

Le bulletin de vote qui sera remis aux votants contient la question suivante :

La plus récente offre de l'employeur a été reçue par le syndicat le 6 novembre 2017.

- J'accepte l'offre de l'employeur reçue le 6 novembre 2017.
 - Je rejette l'offre de l'employeur reçue le 6 novembre 2017.
-

RÉSULTATS DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin et l'annonce des résultats auront lieu à une date et à un lieu qui seront établis à une date ultérieure. Les parties en seront informées en temps voulu.

FAIT le 8 novembre 2017



Catherine Gilbert
Greffière

Site Web : www.olrb.gov.on.ca

Personne-ressource pour toutes les communications :

Greffière
Commission des relations de travail
de l'Ontario
505, av. University, 2^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2P1
Tél. : 416 326-7500
Sans frais : 1 877 339-3335
Télec. : 416 326-7531

REMARQUES IMPORTANTES

FRANÇAIS OU ANGLAIS

If you communicate with the Board, you have the right to receive available services from the Board in either English or French. You can access the Board's Rules, Forms and Information Bulletins from its website at www.olrb.gov.on.ca or by calling 416-326-7500 or 1-877-339-3335 for more information. Please note that the Board does not provide translation services in languages other than English or French.

Vous avez le droit de communiquer avec la Commission et de recevoir des services en français ou en anglais. Vous pouvez consulter les Règles de la Commission, ses formulaires et bulletins d'information sur le site Web de la Commission, à www.olrb.gov.on.ca ou appeler la Commission au 416 326-7500. Veuillez noter que la Commission n'offre pas de services d'interprétation dans les langues autres que le français et l'anglais.

ACCESSIBILITÉ et MESURES D'ADAPTATION

Conformément à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, la Commission veille à ce que ses services soient offerts d'une manière qui respecte la dignité et l'indépendance des personnes handicapées. Veuillez indiquer à la Commission si vous avez besoin de mesures d'adaptation pour répondre à vos besoins particuliers.

AUDIENCES

Les audiences de la Commission sont ouvertes au public, sauf si, selon le comité, des questions de sécurité publique sont en jeu ou s'il peut être préjudiciable pour l'une ou l'autre partie de débattre en public de questions personnelles, d'ordre financier et autre. L'audience n'est pas enregistrée et il n'y a pas de transcription des échanges.